VILLE DE LAVALTRIE

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation de démolition, lors de la séance ordinaire du 3 février 2025, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame, à 19 heures.

La demande présentée par monsieur Maxime Desjardins a pour but de démolir l'immeuble situé au 1511, rue Notre-Dame. L'utilisation projetée du sol dégagé est la construction d'une habitation multifamiliale de dix-neuf logements.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition du bâtiment situé au 1511, rue Notre-Dame doit, dans les 10 jours qui suivent la diffusion du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition. Les commentaires peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'Hôtel de Ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

**Service du greffe – Ville de Lavaltrie**
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16 janvier 2025.

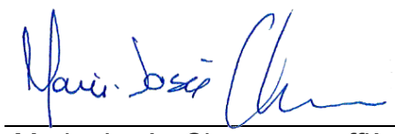

Marie-Josée Charron, greffière